

INTERNATIONAL HUMANITARIAN LAW
THE REGULATION OF ARMED CONFLICTS

Droit international humanitaire
La réglementation des conflits armés

La crise du Golfe nous a rappelé une fois de plus à quel point le droit international humanitaire (DIH) demeure d'actualité. *International Humanitarian Law — The Regulation of Armed Conflicts*, un ouvrage dû à Hilaire McCoubrey, professeur à l'Université de Nottingham (Grande-Bretagne), arrive dont à point nommé*. On s'aperçoit vite, à la lecture de cette introduction au DIH, à la fois pratique et écrite dans un style très vivant, que le livre correspond à un besoin. Cette présentation systématique et complète du DIH en vigueur apportera en effet à l'étudiant un grand nombre d'informations utiles, tout en mettant à la disposition du professeur une matière très riche pour l'enseignement ou pour des recherches plus approfondies.

McCoubrey divise son ouvrage en dix chapitres, intitulés respectivement: «L'humanitarisme dans le droit des conflits armés»; «Application et institutions»; «La protection des blessés et des malades sur terre»; «La protection des blessés, des malades et des naufragés en mer»; «La protection des prisonniers de guerre»; «La protection des personnes civiles et des biens de caractère civil»; «Les restrictions humanitaires aux moyens et aux méthodes de la guerre»; «Les dispositions humanitaires dans les conflits armés non internationaux»; «Déroptions et exceptions»; «Diffusion et répression des abus». (*Humanitarianism in the Laws of Armed Conflict, Implementation and Institutions, Protection of Injured and Sick on Land, Protection of Injured, Sick and Shipwrecked at Sea, Protection of Prisoners of War, Protection of Civilians and Civilian Objects, Humanitarian Restrictions upon Means and Methods of Warfare, Humanitarian Provision in Non-International Armed Conflicts, Derogations and Exceptions, Dissemination and Repression of Abuses.*) Tous les aspects nécessaires à la compréhension de ce domaine du droit sont ainsi abordés, sans oublier le problème posé par l'application pratique des normes juridiques.

* Hilaire McCoubrey, *International Humanitarian Law — The Regulation of Armed Conflicts*, Dartmouth, 1990, 227 p.

Une description détaillée de l'ouvrage reviendrait à rédiger une nouvelle introduction au DIH, ce qui n'est pas l'objet de cette recension. On se bornera donc à quelques réflexions.

L'auteur s'efforce de ne pas enfermer le DIH dans une tour d'ivoire. Il rappelle ainsi au lecteur à maintes reprises que le DIH est un domaine du droit international au sens large, et met notamment en relief la relation entre le DIH et le droit des droits de l'homme. Les rapports avec le droit relatif aux réfugiés sont également soulignés.

McCoubrey estime en outre que les Protocoles additionnels de 1977 doivent désormais être considérés comme partie intégrante du DIH en vigueur. Le lecteur intéressé dispose ainsi de la première présentation du DIH en langue anglaise qui inclut de manière systématique les dispositions nouvelles formulées dans les Protocoles.

Tout au long de l'ouvrage, l'auteur s'efforce avec bonheur d'enrichir son exposé des normes juridiques par des cas concrets tirés de situations réelles. Des exemples tirés des deux conflits mondiaux, de la guerre du Viet-Nam, des conflits du Proche-Orient ou des Falklands/Malouines, apportent ainsi au lecteur une aide précieuse pour mieux comprendre la matière traitée.

Un exposé concis d'un sujet aussi vaste conduit inévitablement à des propos qui peuvent susciter des objections, ou à des considérations que l'on peut juger discutables.

On peut par exemple se demander si les dispositions juridiques concernant spécifiquement la conduite des hostilités — c'est-à-dire le droit qui, pour des raisons humanitaires, définit des limites aux opérations militaires — ne se voient pas traitées un peu trop rapidement. De même, l'ouvrage reste peu disert sur un thème important du droit relatif aux prisonniers de guerre, à savoir le problème du rapatriement des prisonniers dans leur pays contre leur volonté. On peut également se demander si une définition moins contournée des représailles (reprise d'une autre source) ne fournirait pas au lecteur une introduction plus facile à ce domaine complexe. Enfin, l'auteur de ces lignes éprouve un certain malaise devant la proposition d'affaiblir et de faire renaître sous de nouveaux auspices la doctrine de la «nécessité militaire» (pp. 201-202). Il estime que les obligations formulées par le DIH sont conçues de manière telle à pouvoir être respectées en toutes circonstances, et qu'il ne convient en aucun cas de permettre une dérogation à ce principe.

En tout état de cause, *International Humanitarian Law, The Regulation of Armed Conflicts* apporte une remarquable contribution à une meilleure compréhension du DIH.

Hans-Peter Gasser